

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-CF161

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Corbière, M. Gustave, M. Lucas-Lundy, M. Raux, M. Amirshahi,
Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier,
Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 51

ETAT D - RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026, PAR MISSION ET PROGRAMME,
AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX

« Avances à l'audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
France Télévisions	1	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	1
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le budget de l'audiovisuel public est en nette baisse de 71 millions d'€, ou 114 millions d'€ "vrais" une fois déduits de l'inflation. Une coupe budgétaire intervient pour la troisième année consécutive pour atteindre 3,878 milliards d'euros (-1,79%), contrevenant à la trajectoire inscrite dans les Contrats d'Objectifs et de Moyens de 2023 qui aurait du conduire la dotation des sociétés publiques à 4,175 milliards en 2026.

Cette nouvelle coupe budgétaire intervient dans un contexte critique pour l'audiovisuel public alors qu'un rapport de la Cour des comptes pointe l'impossible exercice budgétaire 2025 de France Télévisions. Le budget de l'audiovisuel public représenterait 3,878 milliards d'euros en 2026. C'est tout juste 23 millions d'€ de plus qu'en 2008 (3,845 milliards d'€), malgré une inflation cumulée de 33.5% sur la période, soit la perte d'1 □,322 milliards d'€ "vrais" depuis 2008. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, cela représente - 890 millions d'€ "vrais".

Avec un tel budget, l'audiovisuel public n'est plus en capacité d'assumer l'intégralité de ses missions de service publics. Le nombre de journalistes et les moyens affectés à l'information locale sont en constante diminution, réduisant la couverture de l'actualité politique, économique, sportive et culturelle en dehors de Paris. Les moyens consacrés à la production audiovisuelle, pourtant au cœur de la stratégie d'exception culturelle française se verraient de nouveau restreint, avec des conséquences lourdes sur un secteur économique déjà fragile. Dans un contexte de guerre informationnelle qui exerce une double pression sur la qualité du débat public français, menée d'une part par des puissances étrangères autoritaires qui s'appuient sur la faible régulation des réseaux sociaux, et d'autre part, par des industriels français acquis à l'illibéralisme qui mènent des stratégies de constitution de monopoles sur les médias privés à des fins d'influence politique, les sociétés publiques ne détiennent ni les moyens nécessaires, ni la capacité de projection sur l'avenir pour contrebalancer cette tendance à la dégradation du débat public démocratique par la production d'une information fiable et de qualité.

Cet amendement d'appel s'inscrit dans une volonté de revalorisation des moyens des sociétés publiques défendu par le groupe Écologiste et Social dans un amendement à l'article 36 de la première partie du PLF. Le groupe Écologiste et Social appelle à la fin de l'enchaînement des plans sociaux dans les sociétés publiques afin qu'elles puissent investir dans la transition numérique sans abandonner d'autres missions de service public importantes. Pour en assurer la recevabilité budgétaire, l'amendement abonde de 1€ en AE et en CP le programme "France Télévisions" et retranche 1€ en AE et en CP dans le programme "TV5 Monde".